

COMPTE – RENDU de la séance du 8 juin 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le mardi huit juin à vingt-heure trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Ligny-le-Châtel, en séance publique sous la présidence de Madame Chantal ROYER, Maire.

Etaient présents :

Mmes Agnès CHAMILLARD, Corinne DE CUYPER, Emmanuelle HAHN, Christine MICHOT, Delphine MUNOZ, Marielle PHILIPPON et Chantal ROYER

MM. Jérôme CHARDON, Alain DE CUYPER, Sébastien GOUFIER, Gilles PROU, Eric ROLLET et Arnaud TISSIER

Absent représenté : Mme Ginette QUIVIGER donne pouvoir à Mme Chantal ROYER et M. Steeve BARDOUL donne pouvoir à Jérôme CHARDON (jusqu'à 21 h 16, heure de son arrivée).

Madame Marielle PHILIPPON accepte d'assurer le secrétariat de séance.

Les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la dernière séance. Celui-ci est approuvé.

- Adoption du compte-rendu de la séance précédente
- Désignation d'un secrétaire de séance

- Ajout de deux points à l'ordre du jour concernant
 - la proposition d'AMO pour le parc photovoltaïque
 - le déclassement d'une partie du domaine public en bas du lotissement du Beaugard

Les membres du Conseil acceptent l'ajout de ces points.

FINANCES

1. Adhésion au C.A.U.E.

Le Maire rappelle que le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement est une association loi 1901 créée à l'initiative du Conseil Général en juillet 2010, financé par une part de la Taxe d'Aménagement, les cotisations des adhérents, ainsi que diverses contributions, publiques ou privées.

Les CAUE ont pour objet de « promouvoir sur le plan local la qualité de l'architecture et de son environnement ». Ils développent leur mission de service public à travers l'information, la sensibilisation mais aussi le conseil et la formation. Dans le cadre de la décentralisation, ils jouent un rôle irremplaçable de conseil indépendant hors secteur marchand et s'attachent à rassembler tous les partenaires autour des exigences de qualité du cadre de vie et de dynamique du développement local.

Sur simple demande, ses services gratuits sont dispensés aux particuliers et aux collectivités ayant besoin de conseils et accompagnement dans leurs projets.

Elle propose de renouveler l'adhésion au CAUE pour un montant de 192 € pour 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE de renouveler l'adhésion au C.A.U.E. pour 2021 pour un montant de 192 €.
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision

2. Intervention Fauconnerie

Le maire explique que depuis plusieurs mois, la présence de pigeons dans le bourg génère des désagréments et des désordres sur de nombreux bâtiments (chênes bouchés, toitures souillées...). Elle ajoute qu'un contact a été pris avec une entreprise de fauconnerie. Celle-ci a établi un devis d'un montant de 11 980,40 € HT comprenant la régulation par tir, la régulation et capture des colonies aviaires par nasse et volière et l'effarouchement des colonies aviaires à l'aide d'oiseaux de proie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la proposition de l'entreprise Team Fauconnerie pour un montant de 11 980,40 € HT
- DIT que les crédits sont inscrits au budget
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision

TRAVAUX

3. Travaux d'entretien de voirie – choix de devis

Le 3^{ème} adjoint expose qu'il a établi une liste des voies prioritaires nécessitant des travaux d'entretien et qu'il a consulté plusieurs entreprises afin d'obtenir des chiffrages correspondants. Il présente et propose de retenir les chiffrages récapitulés ci-dessous.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **ACCEPTÉ** de retenir les devis présentés s'établissant ainsi

- Entreprise COLAS :
 - Rue Notre-Dame : Réfection des Trottoirs
 - Rue des Fossés : Reprise du carrefour avec l'avenue de Chablis
 - Lordonnois, rue des Troncs : Reprise des enduits
 - Lordonnois, ruelle des Troncs et rue du Puits : Reprise des enduits
 - Lordonnois, rue de la Tuilerie : Reprise des enduits et plateforme de retournement

➤ Total : 78 020,45 € HT soit 93 624,54 € TTC
- Entreprise EUROVIA :
 - Rue des Prés-Bords : Reprise des enduits
 - Voie Communale n°5 de Ligny à Lordonnois : Reprise en grave-émulsion et enduits

➤ Total : 88 299,00 € HT soit 105 958,80 € TTC
- Entreprise GCTP
 - Voie communale n°5 de Ligny à Lordonnois : dérasement de banquettes et fossés

➤ Total : 9 120,00 € HT soit 10 944,00 € TTC

➤ DIT que les crédits sont inscrits au budget

➤ **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision

4. Aménagement de la grande rue - Lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre

Le 3^{ème} adjoint rappelle que la commission Urbanisme a travaillé sur le projet d'aménagement de la grande rue. Les grandes orientations ont été fixées :

- Organiser la circulation et le stationnement pour accompagner la revitalisation du centre-bourg
- Favoriser une circulation douce dans un souci d'équité entre automobilistes et piétons
- Valoriser les espaces commerciaux pour en diminuer la vacance
- Marquer le centre-bourg dans la continuité de ce qui a été fait afin d'harmoniser le centre-bourg
- Mettre l'Hôtel-de-Ville en valeur pour redonner un caractère de première importance à cette rue

Un programme a été établi et il propose maintenant de lancer une consultation pour désigner un maître d'œuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DÉCIDE** de lancer une consultation pour désigner un maître d'œuvre pour l'aménagement de la grande rue

5. Aménagement de la rue Guy Dupas - Lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre

Le 3^{ème} adjoint rappelle que l'aménagement de la rue Guy Dupas avait été marqué comme prioritaire. Les problèmes de circulation et de stationnement ne pourront trouver de réelles solutions pérennes que dans le cadre d'un aménagement global.

Il propose de lancer une consultation pour désigner un maître d'œuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DÉCIDE** de lancer une consultation pour désigner un maître d'œuvre pour l'aménagement de la rue Guy Dupas.

URBANISME

6. Proposition d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le projet de parc photovoltaïque

Le Maire rappelle le projet de parc photovoltaïque sur le site de l'ancien camp de Chéu. Elle expose qu'un contact a été pris avec la commune de Guillon-Terre-Plaine, qui est en cours de réalisation d'un projet similaire. L'accompagnement par un assistant à maîtrise d'ouvrage s'avère indispensable pour s'assurer de la bonne conduite de ce projet.

La commune a contacté le bureau d'études Impulsion qui a accompagné, avec satisfaction, Guillon-Terre-Plaine.

Ce bureau d'études a établi une proposition d'honoraires pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage - choix de l'opérateur comprenant, pour un total de 7 500 € HT :

- le recueil des attentes de la commune,
- la préparation, rédaction et mise en ligne de la publicité foncière, réponses aux questions des candidats et l'organisation d'un jury
- l'analyse sur la base de 5 offres reçues maximum, le classement des offres et la notification des choix de la commune

En option, il propose également l'Assistance au suivi du développement du projet

- Appui à la rédaction de la promesse de bail, et négociation des termes pour 3 000 € HT
- Suivi de la phase développement 2021 et 2022 pour 1 500 € HT par an soit 3 000 € HT

Le Maire propose, dans un premier temps d'accepter la proposition pour sa 1^{ère} partie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE de retenir la proposition pour sa première partie d'un coût de 7 500 € HT
- DIT que les crédits sont inscrits au budget
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision

M. Steeve BARDOUL arrive à 21 h 16.

7. Déclassement d'une partie du domaine public pour environ 650 m²

Le Maire rappelle la commission Urbanisme a proposé de viabiliser le terrain situé en bas du lotissement de Beauregard pour créer une parcelle à bâtir. Elle présente le projet de bornage élaboré avec le géomètre.

Le projet de bornage a été réalisé. Il convient de déclasser la partie du domaine public qui pourra ensuite leur être vendue conformément à l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de déclasser une surface d'environ 650 m² correspondant au lot 1 du plan ci-dessous
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision

GESTION DU PATRIMOINE

8. Mise en location du logement 23 rue du Carrouge sur rue – fixation du prix du loyer

Le maire expose que le logement situé au 23 rue du Carrouge, côté rue est vacant depuis plusieurs mois et que des travaux y sont en cours (changement de la chaudière, réhabilitation de la salle de bains avec douche à l'italienne et changement des fenêtres.

Les travaux devraient être terminés à la fin du mois et elle propose de fixer le loyer pour une mise en location à compter du 1^{er} juillet.

Ce logement mesure 66 m² et présente un niveau de confort élevé. Le précédent loyer était de 381,07 €. Au vu des travaux effectués, elle propose de fixer le loyer à 450 € hors charges.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de fixer le prix du loyer à 450 € hors charges
- AUTORISE le Maire à signer toute proposition de bail qui correspond à ces modalités

➤ Compte-rendu des commissions communales

Commission Relations extérieures : Delphine MUNOZ expose que la commission a travaillé sur la mise en place d'un règlement et d'une grille de critères pour l'attribution des subventions.

➤ Intercommunalité

Commission Petite Enfance : Chantal ROYER explique que la Communauté de Communes a lancé une étude de faisabilité pour l'installation d'une éventuelle structure de garde.

➤ Informations diverses

M. Alain DE CUYPER rappelle que l'ancienne école de Lordonnois est toujours à vendre au prix de 80 000 € net vendeur.

Mme le Maire procède à la répartition des conseillers au sein des bureaux de vote pour les élections départementales et régionales.

Mme le Maire informe que les colis des Aînés sont arrivés. La distribution est organisée.

➤ Questions diverses

M. Sébastien GOUFIER pose la question du feu d'artifices. Le Conseil donne un avis favorable à l'unanimité à l'organisation du feu d'artifices, de la retraite aux flambeaux et au vin d'honneur si les conditions sanitaires le permettent.

M. Sébastien GOUFIER félicite le travail des employés communaux quant aux massifs créés aux entrées du bourg.

M. Eric ROLLET pose la question de l'arrivée de la fibre sur la commune. Il lui est répondu que l'inauguration du Nœud de Raccordement Optique aura lieu demain à 14 heures. La desserte commencera par les communes voisines où l'actuel débit est faible. La commune de Ligny-le-Châtel serait desservie à partir de fin 2022.

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence d'autres questions diverses, la séance est close à 22 h 30.



Le Maire, Chantal ROYER